

POUR NOUS JOINDRE

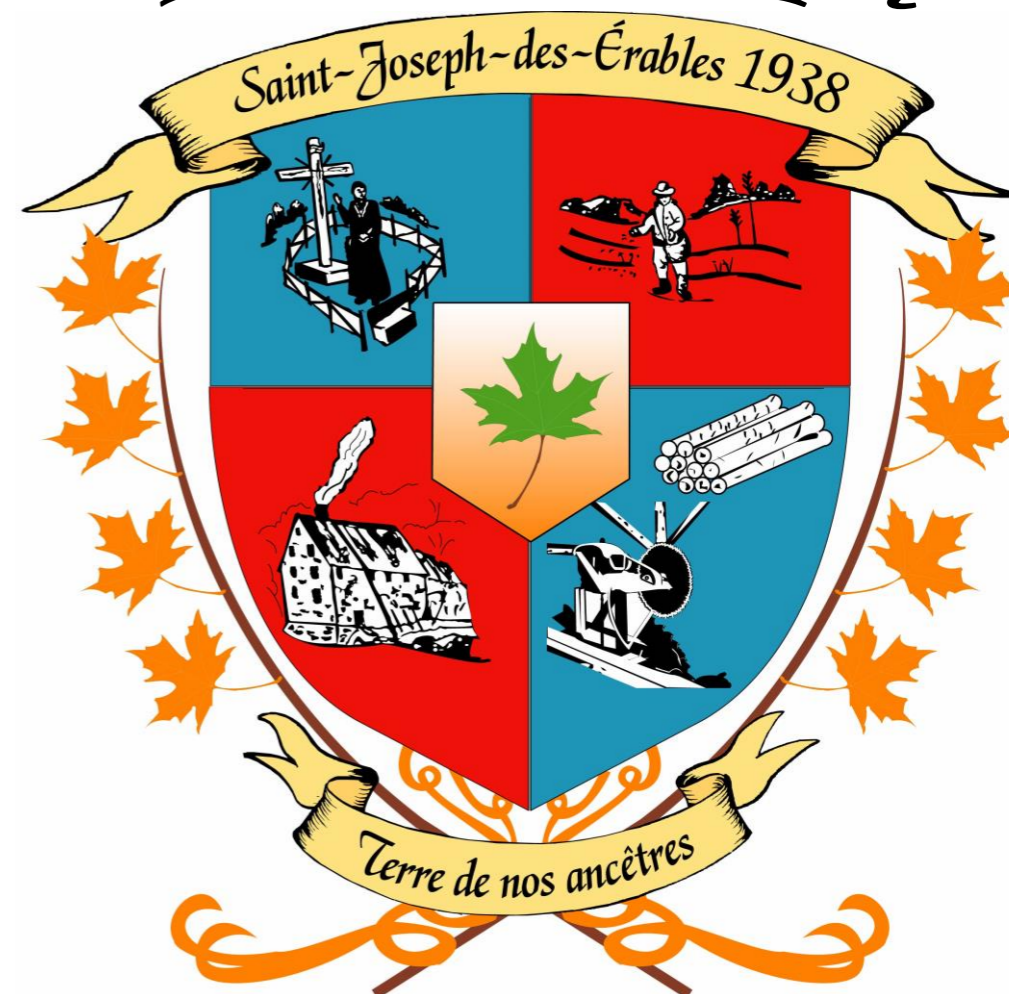
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Sophie Fortier 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 32, numéro 3, mai 2018

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com
Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

La période estivale arrive avec son énergie pour entreprendre ou terminer les choses que nous avons mis sur la glace depuis un certain temps. La municipalité n'y échappe pas : installation d'éléments de sécurité, asphaltage, demande de subvention, préparation des devis d'asphaltage et j'en passe. Beaucoup de choses seront faites en 2018 dans la municipalité.



De plus, vous avez peut-être remarqué que nous avons ramassé les déchets le long des routes, agréable n'est-ce pas? Faire en sorte d'avoir un environnement, un milieu soigné, quel beau message de fierté!

Dans un autre ordre d'idée, il est fort intéressant d'avoir un moment dans l'année pour vous voir, pour partager avec vous, avoir de vos nouvelles, connaître vos attentes ou même discuter de d'autres sujets qui vous concernent. Le comité des loisirs cherche à trouver la meilleure façon, le meilleur moment, pour nous rassembler en tant que Joséabliens. Nous vous suggérons donc de remplir le questionnaire joint au bulletin. Vos commentaires et suggestions seraient bien entendu grandement appréciés.

Sur ce, je vous dis à la prochaine.

Jeannot Roy, maire

Échéance de taxes

Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est le 1^{er} juin prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.



Ordures ménagères

À partir du 21 mai jusqu'au 10 septembre inclusivement, la cueillette des ordures ménagères se fera à chaque semaine. Consultez votre calendrier de cueillette.

Voyage de terre

Durant la période estivale, des travaux seront effectués dans le rang St-Bruno et dans le rang des Érables Nord. Nous aurons des voyages de terre disponibles au coût de 10\$ chacun. Si vous êtes intéressés à en recevoir, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 418-397-4772, par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou sur notre page Facebook.

Social des Joséabliens

Nous sommes présentement dans la préparation du prochain événement et nous désirons connaître vos intérêts et vos préférences. Pour se faire, nous vous demandons de nous retourner, avant le 15 juin, votre sondage dûment rempli au bureau municipal. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration! Vos réponses nous aideront à concevoir une activité qui correspondra à vos attentes.

Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine du 6 au 10 août 2018.

Travaux dans les champs

Nous avons remarqué depuis quelques années que des agriculteurs laissent beaucoup de résidus sur les routes lorsqu'ils travaillent dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ces agriculteurs portent une attention particulière à la propreté de la chaussée.

Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit. ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

Vente de garage

Samedi et dimanche, les 9 et 10 juin prochain aura lieu la vente de garage annuelle à St-Joseph. Pour toutes informations, s'adresser à la Ville de Saint-Joseph au 418-397-4358, poste 221. Vous avez jusqu'au 1^{er} juin pour vous inscrire. Une carte de la ville identifiera les points de vente et sera disponible le samedi 9 juin.

Coop Santé
ROBERT-CLICHE

EN ATTENTE D'UNE CHIRURGIE MINEURE ?

Ce service vous est maintenant offert à la Coopérative de Santé Robert-Cliche*.

Quelques exemples de chirurgies mineures :

- Lipome
- Kyste
- Kératose
- Abcès
- Naevus
- Biopsie de peau
- Retrait de port-a-cath
- Onyxiectomie (ongle incarné)
- Anuscopie et ligature hémorroïdaire

Consultez notre chirurgienne pour une opinion chirurgicale.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, contactez-nous.

418 774-9878 • Beauceville | 418 397-5878 • Saint-Joseph | Choisissez l'option 3 puis l'option 5

*Le service de chirurgies mineures est ouvert à tous et est couvert par la RAMQ. | coopsanterc.com

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 5 juin à 19 h 00.



Saint-Joseph sollicite la collaboration des producteurs agricoles

Nous sommes conscients de l'importance de l'agriculture pour le développement économique de notre communauté. En ce sens, nous sommes également conscients des efforts réalisés par les producteurs agricoles ces dernières décennies pour protéger notre environnement, tout en produisant une nourriture saine et de qualité supérieure.

Nous savons aussi que les producteurs agricoles doivent respecter plusieurs règles particulières pour disposer correctement de leurs fumiers et lisiers. Nous comprenons que les odeurs engendrées par ces épandages font partie de la réalité agricole.

Cependant, afin que la population puisse profiter davantage de la période estivale, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, demandent la collaboration des producteurs agricoles concernant l'épandage de fumier et de lisier. Nous apprécierions qu'aucun épandage ne soit pas effectué les fins de semaine de l'été, si bien sûr la météo vous le permet.

Cet été, plusieurs activités spéciales reconnues régionalement et même dans toute la province sont organisées en vue de divertir les Joselois, en plus d'attirer une grande clientèle provenant de l'extérieur. Par ce fait, nous vous saurions gré d'éviter d'épandre la veille et à l'occasion de la Fête nationale soit les 22 et 23 juin, et lors de la **Compétition de tir et d'accélération de camion ainsi que les festivités de la fête du Travail, du 24 au 26 août et du 31 août au 2 septembre.**

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de maintenir la propreté de nos routes. En effet, selon la loi, il est obligatoire de nettoyer les résidus qui pourraient s'échapper de vos équipements pour ensuite se retrouver sur la chaussée. Ces résidus peuvent être dangereux pour les usagers de la route, notamment les motocyclistes.

En terminant, merci à tous les producteurs qui, d'année en année, contribuent à maintenir la bonne entente dans notre municipalité. Soyez assurés que votre conseil municipal est conscient du travail intense que vous déployez, par votre dynamisme, vous contribuez grandement à améliorer notre santé, à consolider notre économie et à embellir nos paysages.

Jeannot Roy, maire
Saint-Joseph-des-Érables

Pierre Gilbert, maire
Saint-Joseph-de-Beauce



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE DÉPÔT ET L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 195-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 132-10 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROBERT-CLICHE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 11 avril 2018, le conseil de la MRC Robert-Cliche a déposé et adopté, par résolution, le projet de règlement 195-17 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 2- Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Jules, ainsi qu'à ajuster les distances séparatrices à l'implantation d'unités d'élevage afin de tenir compte de cette nouvelle délimitation;
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu au siège social de la MRC sis au 111-A, 107^e rue à Beauceville, le lundi 11 juin 2018 à 19 heures;
- 4- La modification proposée par le projet de règlement et ses effets sur les instruments d'urbanisme de la municipalité concernée seront présentés et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée;
- 5- Le projet de règlement 195-17 peut être consulté au siège social de la MRC, sis au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale.

Donné à Beauceville
Ce 15 mai 2018

Renal Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim